Docusign Envelope ID: 37EE451A-A5BA-84E0-8213-B6F09F5FE877

KPMG AUDIT IS SAS
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SA
26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix

BIGBEN INTERACTIVE

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Réunion de la classe des détenteurs de capital du 24 novembre 2026
Première résolution annexée au Plan de Sauvegarde Accélérée
BIGBEN INTERACTIVE
396/466 rue de la Voyette - CRT2 - 59273 FRETIN

KPMG Audit IS, société de commissaires aux comptes rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société par actions simplifiée
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
Capital social : 200 000 €
512 802 653 RCS Nanterre

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS
Société par actions simplifiée rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes des Hauts-de-France
Siège social : 26 boulevard du Général de Gaulle – 59100 Roubaix
Capital social : 177 716 €
338 544 513 RCS Lille

Docusign Envelope ID: 37EE451A-A5BA-84E0-8213-B6F09F5FE877

KPMG AUDIT IS SAS
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SA
26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix

BIGBEN INTERACTIVE

396/466 rue de la Voyette - CRT2 - 59273 FRETIN

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Réunion de la classe des détenteurs de capital du 24 novembre 2026
Première résolution annexée au Plan de Sauvegarde Accélérée

Aux actionnaires de la société BIGBEN INTERACTIVE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») dans le cadre des dispositions de l'article L.626-30-2 du code de commerce et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée (la « Réduction de Capital »).

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 12 mois à compter de la présente réunion des détenteurs de capital en classe de parties affectées, tous pouvoirs pour réaliser une réduction de capital motivée par des pertes, sous condition d'adoption de la décision du Conseil d'administration d'émettre les actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital n°1 – DPS, objet de la 2ème résolution.de la présente réunion et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives (tel que ce terme est défini dans le rapport du Conseil d'administration) prévues par le plan de sauvegarde accélérée de la Société (le « Plan de Sauvegarde Accélérée ») d'un montant maximal de 36.962.210,25 euros, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action qui sera ramenée de 2 euros à 0,01 euro.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'apurement des pertes telles qu'elles ressortent des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026, arrêtés par le conseil d'administration le 14 octobre 2026, et non encore approuvés par l'assemblées générales extraordinaires, faisant apparaître une perte de 101 373 093,39 euros, et sous réserve de l'approbation desdits comptes et de l'affectation du résultat par l'assemblée générale d'approbation de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Le montant de la Réduction de Capital sera affecté à un compte de réserve spéciale indisponible. Les sommes figurant sur ce compte resteront indisponibles et ne pourront être utilisées à d'autres fins que l'apurement des pertes de l'exercice clos le 31 mars 2026 qu'à compter de, et sous réserve de, l'approbation des comptes de la Société au titre dudit exercice et de l'affectation du résultat y afférent par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Docusign Envelope ID: 37EE451A-A5BA-84E0-8213-B6F09F5FE877

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant maximum de 36 962 210,25 euros.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 2 novembre 2026

KPMG AUDIT IS SAS

Signé par :
Emilien Prum
BC4F04211FAF412...

Emilien PRUM

Associé

Roubaix, le 2 novembre 2026

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS

DocuSigned by:
François Crequy
5B3D9BD0C561483...

François CREQUY

Associé